



Ministère des **PASTEURS LOCAUX**

Accrédités pour les ministères de la Parole, des Sacrements, de l'Ordre et du Service

Un pasteur local répond à l'appel de Dieu en servant une congrégation locale ou un ministère par extension. Lorsqu'il est nommé, le pasteur local remplit les fonctions de pasteur, y compris le prêche et l'enseignement; la direction de l'adoration et de la liturgie; l'accueil des nouveaux membres; l'administration des sacrements du baptême et de la Sainte Communion; et les services de mariage (lorsque les lois de l'état le permettent), d'enterrement et de confirmation. L'autorité du pasteur local est limitée au contexte de la nomination. Le pasteur local n'est pas ordonné et sert en vertu d'une accréditation pour le ministère pastoral obtenue après avoir achevé la candidature certifiée, l'école d'accréditation et avoir rempli les conditions de la conférence annuelle. Les pasteurs locaux sont des membres du clergé de la conférence annuelle.

Accrédités pour organiser la vie de la ou des congrégations

Le pasteur local supervise le ministère de l'Église afin de remplir sa mission de témoignage et de service dans le monde à l'endroit où il est nommé. Le pasteur local offre une direction et un soutien pastoraux et forme la direction laïque pour l'accomplissement de ses ministères. Le pasteur local est le responsable administratif de la charge et supervise les programmes de la ou des congrégations qu'il sert.

Les relations du pasteur local

Le pasteur local est placé sous la direction d'un surintendant de district et d'un évêque, et rencontre régulièrement un accompagnateur du clergé et le Comité pour le ministère ordonné (dCOM) du district pour obtenir un renouvellement annuel de son approbation de service. Les pasteurs locaux reçoivent une éducation théologique chaque année par le biais du programme d'études. Après avoir achevé le programme d'études, un pasteur local peut s'inscrire à un programme d'études avancées pour postuler à une adhésion provisoire. Les pasteurs locaux participent, aux côtés des membres associés, à la Fraternité des pasteurs locaux et des membres associés afin de bénéficier d'un soutien par leurs pairs dans leur ministère.

Étudiants nommés en tant que pasteurs locaux

Les étudiants faisant des études préthéologiques ou théologiques dans un collège, une université ou une école de théologie reconnue par le Conseil d'université peuvent être nommés en tant que pasteurs locaux. Les étudiants peuvent être nommés pour servir soit à la conférence annuelle où ils ont obtenu leur certification, soit à une autre conférence annuelle où ils ont étudié (¶1318.3).



HIGHER EDUCATION & MINISTRY

General Board of Higher Education and Ministry

THE UNITED METHODIST CHURCH

Premières étapes: Pasteur local

- Lire *The Christian as Minister* (Le chrétien comme ministre) et en discuter avec un membre du clergé ou un accompagnateur de candidature. Ce livre peut être acheté sur www.Cokesbury.com.
- Contacter un pasteur, un ancien, un diacre ou le surintendant de district pour obtenir des informations sur l'admission au processus de candidature. Le surintendant de district invite les candidats à postuler au processus de candidature.
- Participer à un groupe d'accompagnateurs de candidature ou rencontrer un accompagnateur de candidature (tel qu'assigné par la conférence annuelle) pour étudier *Answering the Call: Candidacy Guidebook* (Répondre à votre vocation: Manuel de candidature) afin d'affiner votre vocation au ministère.

Devenir un candidat certifié: Pasteur local (¶310)

- Être membre de l'EMU ou activement impliqué dans un ministère de l'Église méthodiste unie depuis au minimum un an.
- S'inscrire en ligne au Système de candidature et payer les frais de candidature.
- Rencontrer le Comité pour le ministère ordonné (dCOM) de votre district pour discuter de votre vocation au ministère accrédité, et effectuer toutes les étapes nécessaires pour devenir un candidat certifié, telles qu'énumérées dans ¶¶310-314 et déterminées par la conférence annuelle.

Exigences de formation et qualifications universitaires: Pasteur local (¶¶315, 319)

- Diplôme d'études secondaires ou équivalent.
- École d'accréditation ou achèvement du tiers d'un master en théologie dans une école de théologie reconnue par le Conseil d'université.
- Programme d'études fondamentales: cours prescrit de cinq ans d'éducation en théologie pour les pasteurs locaux.
- Programme d'études avancées (optionnel): comprend 32 crédits horaires semestriels d'études théologiques qui commencent après l'achèvement du programme d'études fondamentales.

Étapes suivantes: Pasteur local

- Renouvellement annuel de la certification pour le ministère pastoral par le biais du dCOM avec l'approbation de la Commission des ministères (BOM) et de la session cléricale.
- Recevoir la nomination par l'évêque.
- Les pasteurs locaux sont susceptibles de continuer à servir dans leur capacité après avoir achevé le programme d'études, ou ils peuvent postuler à une adhésion en tant qu'associés après avoir rempli les conditions supplémentaires.
- Les pasteurs locaux ou les membres associés peuvent postuler à l'adhésion provisoire après avoir achevé le programme d'études avancées et avoir rempli les conditions supplémentaires.

Le processus de candidature est énuméré dans ¶¶310-314 du *Règlement de l'Église*.
Le ministère du Pasteur local est décrit dans ¶¶315-323 et ¶340 du *Règlement de l'Église*.